

DF/AP  
REPUBLIQUE DU DAHOMEY  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
DEFENSE NATIONALE

— SECRET N°69-249/PR/IN —

du 29 Septembre 1969

SOMMAIRE :  
Promotion Officiers.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE  
CHEF DU GOUVERNEMENT  
CHARGE DE LA DEFENSE NATIONALE

- VU la Proclamation du 17 Juillet 1968 approuvée par le Référendum du 28 Juillet 1968 ;  
VU le Décret N°230/PR du 31-7-68, portant formation du Gouvernement ;  
VU le Décret n°234/PR/SGG du 16 Août 1968, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement ;  
VU la Loi 60-32 du 28 Juillet 1960, portant création des Forces Armées Dahoméennes ;  
VU l'Ordonnance n°31/PR du 20 Avril 1968, portant statut général des personnels militaires des Forces Armées Dahoméennes ;  
VU le Décret N°374/PR du 9 Décembre 1968, portant réorganisation de l'Armée Dahoméenne ;  
VU le Décret N°378/PR/LFAE du 30 Septembre 1966, portant blocage des rémunérations correspondant aux avancements ;  
Sur la proposition de la Haute Autorité chargée de la Défense Nationale,

SECRET

ARTICLE 1er.— Est promu au Grade de Sous-Lieutenant

ARMEE DE TERRE

INFANTERIE

Adjudant K O K O Gegogés

ARTICLE 2.— Le Chef d'Etat-Major des Forces Armées Dahoméennes est chargé de l'exécution du présent décret qui prend effet à compter du 1<sup>er</sup> Octobre 1969.

ARTICLE 3.— Le Présent décret sera publié et communiqué partout où besoin sera.—

Fait à COTONOU, le 29 Septembre 1969

par le Président de la République,  
Chef du Gouvernement,  
chargé de la Défense Nationale,

Ampliations : PR 6 - CS 6  
CES5- EM-FAD 8 - DN 8 - DSFAD 2  
Ministères 10 - SGG 4 - SGM 10  
SGPR-IAA-DCCT-Gde Chanc. 4 -  
DEP-DGAJL-Dtion Stat.6 - DI 8  
Trésor 4 - DB-CF-DC-Solde 4  
Intéressé 1 - JORD 1.

  
Emile Derlin ZINSOU